



**BAREME TTC DES  
HONORAIRES D'AGENCE  
(TVA 20% incluse)  
Transactions immobilières**

Montant de la transaction	Honoraires
Pour les ventes inférieures à 60 000€ <u>(AVEC UN MINIMUM DE 5 000€ TTC)</u>	10 %
De 60 001€ à 100 000€	8 %
De 100 001 à 200 000€	7 %
De 200 001 à 300 000€	6 %
Au-dessus de 300 001€	5 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge :

DU VENDEUR

Fait le 02 avril 2019